

“Ordres à M. Courval pour la régie des forges.

“M. Son Excellence le colonel Burton m’a ordonné de vous faire savoir qu’en conséquence des instructions qu’il a reçues de M. le général Amherst, il juge à propos de faire exploiter à l’avenir la fonte qui est déjà tirée des mines, et pour cet effet, voudrait retenir sur le même pied que ci-devant les ouvriers dont vous trouverez les noms à la suite de la présente. Le charbon étant un article indispensable et dont les forges sont actuellement mal pourvues, et Son Excellence ayant appris qu’il y a plusieurs fourneaux déjà préparés, il vous plaira d’engager en qualité de journaliers, les charbonniers et autres que vous jugerez absolument nécessaires pour faire la cuisson et autres ouvrages dépendant de cette partie là.

“Vous tiendrez, s’il vous plaît, un compte exact des gens que vous emploierez, du temps que durera leurs travaux et de la quantité de charbon qu’ils feront. Vous prendrez sur vous les soins de faire graisser et relever les soufflets des forges. En un mot de faire faire les petites réparations qui sont absolument nécessaires pour mettre les forges en état d’exploiter peu à peu la fonte dont il est parlé ci-dessus.

J’ai l’honneur d’être Votre très humble et très obéissant serviteur,
J. BRUYERE

“Noms des ouvriers retenus aux forges par ordre de Son Excellence M. le Gouverneur :

Delorme, Robichau, Marchand, Humblot, Ferrant, Michelin, Bilie. . .

Le gouvernement anglais paraît avoir confié la régie des forges à une compagnie sociale, dont deux membres ont joué un certain rôle dans l’histoire du pays : Christophe Pelissier, qui prit part pour les Américains dans la guerre de l’Indépendance en 1776, et le fameux docteur Pierre de Sales Laterrière, qui après avoir été commissionnaire de la compagnie à Québec, vint résider aux forges, dont il fut successivement inspecteur, puis directeur principal. Ce dernier nous a laissé (11) une description détaillée des forges Saint-Maurice, que nous reproduisons *in extenso*, confiant qu’elle ne manquera pas d’intéresser le lecteur.

“Les forges sont à trois lieues des 3 Rivières ; c’est un fief de quatre lieues carrées, situé le long de la rivière Noire, et appelé fief Saint-Maurice. Le pais est plat, le terrain (un sol jaune et sablonneux) est plein de savanes et de brûlés, où se trouve la mine par veines, que l’on appelle mine en grains ou en galets, de couleur bleue, quoique le minerai contienne du soufre et des matières terreuses, il rend en général 33 pour 100 de pur et excellent fer.

(11) *Mémoires de Laterrière*, pp. 84, 85, 86.